

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : [catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca](mailto:catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca) afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2025

Ouverture de la séance

**1. Adoption de l'ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour

**2. Première période de questions**

**3. Approbation des procès-verbaux**

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025

**4. Affaires des membres du conseil et tour de table**

4.1 Tour de table des membres du conseil

4.2 Nomination maire suppléant

4.3 Campagne de financement La fondation au Diapason

4.4 Nomination des membres du conseil municipal sur divers comités

4.5 Motion de remerciement – Conseil précédent

**5. Règlements**

5.1 Adoption du Règlement numéro 625-25-9 concernant la circulation et le stationnement

**6. Administration générale et finances**

6.1 Autorisation de paiement des déboursés pour le mois d'octobre 2025

6.2 Renouvellement de l'adhésion à la FQM 2026

6.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt

**7. Aménagement et urbanisme**

7.1 Dépôt du registre des permis du mois d'octobre

7.2 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 27 octobre 2025

7.3 PIIA – 32, Bâtisseurs (12 logements)

7.4 PIIA – 33, Bâtisseurs (12 logements)

7.5 PIIA – 17 rue du Pont – approbation de remise

7.6 PIIA – 77 rue principale – approbation d'une nouvelle enseigne

7.7 Dérogation mineure 22 rue Victoria Nord - Emplacement de stationnement

7.8 Nomination au Comité consultatif d'urbanisme

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : [catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca](mailto:catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca) afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

## **8. Loisirs et culture**

- 8.1 Autorisation de contribution financière centre de pédiatrie - Main dans la main
- 8.2 Autorisation de droit de passage – Club motoneige Baie Missisquoi
- 8.3 Nomination des membres du comité de la politique familiale
- 8.4 Autorisation de contribution financière – Guignolée CABBE 2025

## **9. Service des travaux publics et services techniques**

- 9.1 Autorisation de signature d'une entente intermunicipale relative en eau potable avec Saint-Armand
- 9.2 Amendement de la résolution 25-10-318 – Travaux de la rue Victoria nord
- 9.3 Autorisation de paiement à Énergère inc – Réception finale
- 9.4 Réserve financière – Gestion des boues municipales
- 9.5 Adoption des prévisions budgétaires 2026 – Zone Éco (RIGMRBM)
- 9.6 Autorisation de paiement pour assistance technique demandée à TETRA TECH QI inc.- Réfection des rues Philipsburg, Taylor, Dutch et Best
- 9.7 Autorisation de paiement Services Expert MSO travaux de pavage de la rue Rix
- 9.8 Autorisation de paiement du décompte No.2 pour le remplacement de la prise d'eau brute lot 2 (Usine de filtration)
- 9.9 Autorisation de paiement du décompte No.3 pour la réfection des rues Taylor, Dutch et Best (Phase 1)

## **10. Service incendie et sécurité publique**

- 10.1 Demande d'aide financière pour la formation de pompiers

## **11. Ressources humaines**

## **12. Dépôt de correspondance**

- 12.1 Procès-verbal du 9 septembre 2025 – Zone-Éco la régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
- 12.2 Procès-verbal du 30 septembre 2025 – Zone-Éco la régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
- 12.3 Remerciement du Cercle fermières pour la Ville de Bedford
- 12.4 Remerciement de la Fondation Lévesque-Craighead pour la Ville de Bedford
- 12.5 Remerciement de la Maison des jeunes Le BOUM pour la Ville de Bedford
- 12.6 Dépôt de résolution de Zone-Éco contribution aux organismes

## **13. Affaires nouvelles**

### **Deuxième période de questions**

## **14. Levée de la séance**

- 14.1 Levée de la séance



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, mardi 11 novembre 2025 à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Suzanne Plouffe
Pierre Le Blanc	Richard Fournier
Yvette Tétreault Lapointe	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents : Richard Joyal, directeur général et trésorier  
Et M<sup>e</sup> Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière.

25-11-326

**Ouverture de la séance**

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil ouvre la séance à 19h00.

ADOPTÉE

25-11-327

**Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par le conseiller Richard Fournier  
Appuyé par la conseillère Yvette Tétreault Lapointe  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil adopte l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Ajout en affaires nouvelles :

- 13.1 Autorisation de contribution financière – Spectacle de Noël-bénéfice de la Fabrique Saint- Damien
- 13.2 Autorisation de contribution financière – Regroupement des Gens d'affaires pour La Shop Culinaire

ADOPTÉE

N.M.

**Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 7 novembre 2025 sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

Aucun citoyen dans la salle ne se prévaut de la période de questions.

25-11-328

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025**

Considérant que chacun des membres du conseil a eu accès au procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025, conformément à la Loi;

Considérant les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025.

ADOPTÉE

N.M.

**Tour de table des membres du conseil**

25-11-329

**Nomination maire suppléant**

Considérant qu'il est important de nommer un représentant du conseil en l'absence de M. Claude Dubois;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil désigne à compter du 12 novembre 2025 la conseillère Mona Beaulac à titre de mairesse suppléante de la Ville de Bedford pour un terme de 4 mois, se terminant le 4 mars 2026.

Que ce conseil désigne également à compter du 12 novembre 2025 la conseillère Mona Beaulac comme représentante de la Ville de Bedford en remplacement de M. Dubois au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi lorsque nécessaire pour une durée de 4 mois, se terminant le 4 mars 2026.

ADOPTÉE

25-11-330

**Campagne de financement – La Fondation au Diapason**

Considérant que La Fondation au Diapason lance officiellement sa campagne de financement par la vente de poinsettias;

Considérant qu'un poinsettia se vend 20\$;

Considérant que les profits de cette vente serviront à soutenir la mission du Diapason, soit d'offrir gratuitement des soins palliatifs et des services d'accompagnement pour les personnes en fin de vie et leurs proches, dans les communautés de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi;

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe  
Appuyé par le conseiller Richard Fournier  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise la participation à la campagne de financement au montant de 500\$ pour la campagne de poinsettias de La Fondation Au Diapason.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-11-331

**Nomination des membres du conseil municipal sur divers comités**

Considérant les élections du 2 novembre 2025;

Considérant qu'il y a lieu de nommer les conseillers (ères) au sein de certains comités;

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe  
 Appuyé par la conseillère Yvette Tétreault Lapointe  
 Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil désigne le conseiller Pierre Le Blanc à titre de président, ainsi que le maire Claude Dubois et le conseiller Daniel Audette comme membres du **Comité des finances et de la vérification financière**;

Que ce conseil désigne le conseiller Daniel Audette à titre de président, ainsi que le maire Claude Dubois et le conseiller Richard Fournier comme membres du **Comité de la sécurité publique et civile**;

Que ce conseil désigne la conseillère Mona Beaulac à titre de présidente, et le maire Claude Dubois et la conseillère Yvette Tétreault Lapointe comme membres du **Comité de la Vie Communautaire**;

Que ce conseil désigne la conseillère Yvette Tétreault Lapointe à titre de présidente, et le maire Claude Dubois et le conseiller Pierre Le Blanc comme membres du **Comité des loisirs**;

Que ce conseil désigne la conseillère Mona Beaulac à titre de présidente, et le maire Claude Dubois et la conseillère Yvette Tétreault Lapointe comme membres du **Comité de l'Office Municipal d'Habitation**;

Que ce conseil désigne le conseiller Daniel Audette à titre de membre, et le maire Claude Dubois comme président du **Comité des matières résiduelles**;

Que ce conseil désigne la conseillère Suzanne Plouffe à titre de présidente, et le maire Claude Dubois et le conseiller Richard Fournier comme membres du **Comité consultatif d'urbanisme**;

Que ce conseil désigne la conseillère Suzanne Plouffe à titre de présidente, et le maire Claude Dubois et le conseiller Richard Fournier comme membres du **Comité de démolition**;

Que ce conseil désigne le conseiller Richard Fournier à titre de président, et le maire Claude Dubois et le conseiller Pierre Le Blanc comme membres du **Comité des travaux publics**.

Que ce conseil désigne le conseiller Pierre Le Blanc, et le maire Claude Dubois, comme membres du **Comité pour la relance socio-économique du Pôle de Bedford**.

ADOPTÉE

25-11-332

**Motion de remerciement – Conseil précédent**

Considérant le dévouement, l'engagement et la contribution significative de M. Yves Gnocchini, conseiller municipal durant le mandat 2021-2025, ainsi que de Mme Marie-Pier Tougas, conseillère municipale durant les mandats 2017-2025;

Il est proposé que le Conseil adresse ses plus sincères remerciements à M. Gnocchini et Mme Tougas pour leur implication soutenue, leur esprit de collaboration et leur profond attachement à la communauté de Bedford;

25-11-332  
(Suite)

Le Conseil souhaite souligner leur apport remarquable au développement et au mieux-être de la Ville de Bedford, ainsi que leur dévouement exemplaire au service des citoyens tout au long de leurs mandats

ADOPTÉE

25-11-333

**Adoption du Règlement numéro 625-25-9 concernant la circulation et le stationnement (RM 330)**

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025, par monsieur le conseiller Pierre Le Blanc par le biais de la résolution 25-10-292;

Considérant que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de cette même séance du conseil municipal et qu'il a été mis à la disposition du public pour consultation;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Richard Fournier  
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 625-25-9 concernant la circulation et le stationnement (RM 330).

ADOPTÉE

25-11-334

**Autorisation de paiement des déboursés pour le mois d'octobre 2025**

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil adopte la liste des déboursés au 31 octobre 2025, au montant de 713 588,23 \$ présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 7 novembre 2025.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-11-335

**Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2026**

Considérant que la Ville de Bedford a reçu la facture pour le renouvellement de son adhésion auprès de la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2026;

Considérant que la Ville de Bedford désire renouveler son adhésion auprès de la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2026;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Suzanne Plouffe  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise le paiement du renouvellement de l'adhésion de la Ville de Bedford à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2026, au montant de 3 092,12 \$, plus les taxes applicables.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-11-336

**Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 150 000 \$ qui sera réalisé le 11 décembre 2025**

Considérant que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Bedford souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 150 000 \$ qui sera réalisé le 11 décembre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
751-24	218 000 \$
744-23	1 650 000 \$
757-24	80 000 \$
761-25	1 202 000 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Considérant que conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 751 24, 744 23, 757 24 et 761 25, la Ville de Bedford souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Proposé par le conseiller Richard Fournier  
 Appuyé par la conseillère Mona Beaulac  
 Et résolu à l'unanimité

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 11 décembre 2025;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 11 juin et le 11 décembre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère) trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé \ « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises\ »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

25-11-336

(Suite)

BANQUE CANADIENNE IMP. DE COMMERCE  
 CENTRE BANCAIRE BEDFORD  
 87, RUE PRINCIPALE  
 BEDFORD, QC  
 J0J 1A0

**8.** Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère) trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Ville de Bedford, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 751 24, 744 23, 757 24 et 761 25 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 11 décembre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

N.M.

**Dépôt du registre des permis du mois d'octobre 2025**

N.M

**Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 27 octobre 2025**

25-11-337

**PIIA – 32, Des Bâtisseurs**

Considérant la demande soumise afin d'approuver l'apparence d'un immeuble de 12 logements sur le lot 6 566 410 ;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12 ;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'aménagement extérieur de FNX Innov, produit par A. Gamache, architecte paysager, # de projet 2102656, datés du 2022-12-08 ;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'architecture Dominic Laforce, architecte, dossier # 2025-006, datés du 2025-02-20 ;

**CONSIDÉRANT** que les matériaux de revêtement extérieur proposé en référence au plan d'architecture à la page A-201 sont :

- De la brique rouge sur la portion A ;
- De l'aluminium noir posé à l'horizontale sur la portion B ;
- De l'aluminium noir posé à la verticale sur la portion C ;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
 Appuyé par le conseiller Richard Fournier  
 Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

25-11-338

**PIIA – 32, Des Bâtisseurs**

Considérant la demande soumise afin d'approver l'apparence d'un immeuble de 12 logements sur le lot 6 566 410 ;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12 ;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'aménagement extérieur de FNX Innov, produit par A. Gamache, architecte paysager, # de projet 2102656, datés du 2022-12-08 ;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'architecture Dominic Laforce, architecte, dossier # 2025-006, datés du 2025-02-20 ;

CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtement extérieur proposé en référence au plan d'architecture à la page A-201 sont :

- De la brique rouge sur la portion A ;
- De l'aluminium noir posé à l'horizontale sur la portion B ;
- De l'aluminium noir posé à la verticale sur la portion C ;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Richard Fournier  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.  
ADOPTÉE

25-11-339

**PIIA – 33, Des Bâtisseurs**

Considérant la demande soumise afin d'approver l'apparence d'un immeuble de 12 logements sur le lot 6 566 410 ;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12 ;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'aménagement extérieur de FNX Innov, produit par A. Gamache, architecte paysager, # de projet 2102656, datés du 2022-12-08 ;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'architecture Dominic Laforce, architecte, dossier # 2025-006, datés du 2025-02-20 ;

CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtement extérieur proposé en référence au plan d'architecture à la page A-201 sont :

- De la brique beige sur la portion A ;
- De l'aluminium blanc posé à l'horizontale sur la portion B ;
- De l'aluminium imitation bois clair posé à la verticale sur la portion C ;

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

25-11-340

**PIIA – 17 rue du Pont – Approbation de remise**

Considérant la demande soumise afin de permettre la construction d'une remise en remplacement d'un garage à démolir ;

Considérant que la remise aura un revêtement similaire au bâtiment principal existant;

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage;

Proposé par le conseiller Richard Fournier  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

25-11-341

**PIIA – 77 rue Principale – Approbation d'une nouvelle enseigne**

Considérant la demande soumise afin de remplacer une enseigne sur vitrine;

Considérant que la nouvelle enseigne remplace la pastille verte de « La Cantina » et que le texte de la vitrine de gauche sera retiré;

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Suzanne Plouffe  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

25-11-342

**Dérogation mineure 22 rue Victoria Nord - Emplacement d'un espace de stationnement**

Considérant la demande soumise afin de permettre l'aménagement d'un espace de stationnement en façade de la résidence à construire ;

Considérant que la demande est basée sur les plans de Maxime Bourgeois, arpenteur-géomètre, dossier 29026, minute 14727;

Considérant que la demande déroge à l'article 87 du règlement de zonage spécifiant qu'un stationnement peut être situé en cours avant à la condition de ne pas être situé face à la façade principale ;

Considérant le peu d'impact sur le voisinage ;

Proposé par le conseiller Richard Fournier  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

25-11-343

**Nomination au Comité consultatif d'urbanisme**

Considérant qu'à la suite des élections du 2 novembre dernier, il y a lieu de nommer les nouveaux membres du CCU ;

Considérant que le CCU est composé de deux (2) membres du conseil municipal et de trois (3) citoyens ;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Richard Fournier  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil nomme les citoyens suivants : monsieur Pierre Gervais, monsieur Yves Gnocchini et madame Marie-Pier Tougas, membre du Comité Consultatif d'Urbanisme pour un mandat de deux ans.

Que ce conseil remercie monsieur Daniel Audette pour son implication au sein du comité et de leur implication dans la vie citoyenne.

ADOPTÉE

25-011-344

**Autorisation de contribution financière Centre de pédiatrie sociale Main dans la main 2025 – 2026**

Considérant que le Centre de pédiatrie sociale Main dans la Main poursuit sa mission auprès des nombreuses familles de la MRC Brome-Missisquoi en offrant des services d'accompagnement et de soutien à des enfants en situation de grande vulnérabilité;

Considérant que le Centre de pédiatrie sociale Main dans la Main procède, comme chaque année, à présenter une demande d'aide financière afin de poursuivre son fonctionnement et d'offrir ses services à la communauté;

Considérant que le Centre de pédiatrie sociale est intervenu auprès de 31 enfants résidant sur le territoire de la Ville de Bedford, et que le coût moyen par enfant est d'environ 1 800 \$ par année;

Considérant que cette année le Centre a relocalisé ses activités dans un bâtiment situé à Cowansville, lequel nécessitera d'importantes rénovations;

Considérant que le Centre de pédiatrie sociale sollicite une aide financière de 16 000 \$ afin de soutenir la poursuite de ses services gratuits offerts aux enfants et aux familles de Bedford;

Proposé par le conseiller Richard Fournier  
Appuyé par la conseillère Suzanne Plouffe  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accorde une aide financière au Centre de pédiatrie sociale Main dans la main d'un montant de 2 733 \$, représentant 1 \$ par citoyen demeurant dans la Ville de Bedford, et ce, afin de leur permettre de continuer l'accomplissement de leur mission auprès des jeunes concitoyens de la Ville de Bedford.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-11-345

**Autorisation de droit de passage – Club motoneige Baie Missisquoi**

Considérant la demande soumise par le Club motoneige Baie-Missisquoi afin d'obtenir un droit de passage sur certaines routes du territoire de la Ville et se situant entre l'emplacement du garage du Club sur la rue Champagnat et le sentier de motoneige;

Considérant que le Club motoneige Baie-Missisquoi désire également obtenir un droit de passage pour les traverses de routes là où le sentier passe sur le territoire de la Ville de Bedford;

Considérant que le Club Motoneige Baie Missisquoi a préalablement obtenu de la part du ministère des Transports, l'autorisation de passage pour les traverses des routes numérotées, et que ladite autorisation est renouvelée chaque année;

Considérant que le Club Motoneige Baie Missisquoi a également obtenu de la part des propriétaires des terrains, l'autorisation de passage pour la saison 2025-2026;

Considérant que le Club détient une assurance responsabilité pour tout incident pouvant intervenir sur le territoire de la Ville;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
 Appuyé par la conseillère Suzanne Plouffe  
 Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accorde au Club motoneige Baie Missisquoi un droit de passage sur les routes du territoire de la Ville se situant entre l'emplacement du garage du Club sur la rue Champagnat et le sentier de motoneige.

Que ce conseil accorde au Club motoneige Baie-Missisquoi un droit de passage pour les traverses de routes là où le sentier passe sur le territoire de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

25-11-346

**Nomination des membres du comité de la politique familiale**

Considérant que la Ville de Bedford a accepté l'offre de service d'Espace MUNI relativement à l'accompagnement personnalisé pour la mise à jour de la politique familiale de Bedford via la résolution numéro 25-03-94;

Considérant que pour revoir la politique familiale, il y a lieu de nommer les membres du comité à cet effet;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
 Appuyé par la conseillère Yvette Tétreault Lapointe  
 Et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la Ville de Bedford procède à la nomination des membres ci-dessous au comité la politique familiale à Bedford :

- Mona Beaulac, conseillère de la Ville de Bedford;
- Mélissa Gagnon, Coordonnatrice Loisirs, culture & vie communautaire de la Ville de Bedford;
- Claudie P. Charbonneau, représentante de la Ville de Bedford;
- Catherine Guay, CPE Pommettes Rouges;
- Mélynda Fortier, Maison de la famille;
- Jacinthe Lussier, CIUSS;
- Catherine Lizotte, CIUSS;
- Geneviève Nadeau Millette, l'organisme Le RePaire;
- Sylvain Lavigne, Maison des jeunes;
- Krista Steiche, école Butler.

ADOPTÉE

25-11-347

**Autorisation de contribution financière – Guignolée CABBE 2025**

Considérant que l'année dernière, La Guignolée et la générosité des gens de notre communauté leur a permis d'offrir 1052 dépannages alimentaires dans notre région;

Considérant que la flambée des coûts des produits de première nécessité a entraîné une hausse importante de la demande d'aide alimentaire au CABBE;

Considérant que le Centre d'action bénévole de Bedford et environ (CABBE) souhaite poursuivre sa mission d'aider les personnes et les familles de notre communauté dans le besoin;

Considérant que la situation économique actuelle justifie un appui accru de la part des municipalités;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Suzanne Plouffe  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accorde une contribution financière au comité Guignolée 2025, du Centre d'Action Bénévole de Bedford et Environ, d'un montant 1 000 \$ étant donné le contexte économique.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-11-348

**Autorisation de signature d'une entente intermunicipale relative en eau potable avec Saint-Armand**

Considérant que la Ville de Bedford et la municipalité de Saint-Armand désirent convenir des termes et conditions d'une entente intermunicipale pour la fourniture de service en eau potable conformément aux articles 569 et suivants du Code municipal du Québec et aux mêmes effets que les articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et ville ;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ladite entente ;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise le directeur général, Richard Joyal, et le maire, Claude Dubois, à signer pour et au nom de la Ville de Bedford l'entente intermunicipale relative en eau potable avec la municipalité de Saint-Armand.

ADOPTÉE

25-11-349

**Amendement de la résolution 25-10-318 - Travaux de la rue Victoria nord**

Considérant la résolution 25-10-318 relativement à l'appropriation à l'excédent de fonctionnement non affecté pour les travaux d'infrastructures de la rue Victoria nord;

Considérant que le montant de l'appropriation aurait dû considérer les taxes nettes applicables ;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Suzanne Plouffe  
Et résolu à l'unanimité

25-11-349

(Suite)

D'approprier à même l'excédent de fonctionnement non affecté la somme de 12 133,21\$ représentant les taxes nettes des dépenses.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-11-350

### **Autorisation de paiement à Énergère inc. – Réception finale**

Considérant l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL avec services connexes à Énergère inc., et ce, en vertu de la résolution 22-09-264 ;

Considérant qu'une somme de 14 094,48\$ (taxes en sus) a été retenue pour couvrir la réception provisoire et la réception finale dudit projet en tant que retenue de performance;

Considérant le paiement d'un montant de 7 047,24\$ (taxes applicables en sus) à Énergère Inc. pour la réception provisoire, et ce, en vertu de la résolution 24-10-316 ;

Considérant qu'aucune anomalie n'a été observée au niveau de la performance sur les travaux effectués ;

Considérant que la dernière somme retenue de 7 047,24\$ (taxes applicables en sus) doit être libérée pour effectuer la réception finale du projet;

Proposé par le conseiller Daniel Audette

Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise le paiement à Énergère inc. de la somme retenue de 7 047,24\$ (taxes applicables en sus) pour effectuer la réception finale du projet.

« Je, directeur général et trésorier de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-11-351

### **Réserve financière – Gestion des boues municipales**

Considérant qu'en juin 2019 entrait en vigueur le règlement 732-19 créant une réserve financière pour la vidange et la disposition des boues municipales provenant des étangs aérés;

Considérant que le conseil souhaite verser dans cette réserve un montant de 100 000 \$;

Considérant qu'une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté à la réserve financière doit être réalisée;

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe

Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accepte le transfert d'un montant de 100 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté vers la réserve financière – Gestion des boues créées par le règlement 732-19 pour la vidange et la disposition des boues municipales provenant des étangs aérés.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-11-352

**Adoption des prévisions budgétaires 2026 – Zone-Éco (RIGMRBM)**

Considérant les prévisions budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 déposées par Zone-Éco;

Considérant que la Ville de Bedford doit, conformément à l'alinéa 3 de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, approuver le budget de Zone-Éco;

Considérant que ce budget prévoit des revenus totalisant 7 451 664 \$, des dépenses de fonctionnement et autres activités totalisant 4 164 820 \$, des affectations totalisant 675 000 \$, et le financement des investissements prévus de 5 760 000 \$ par l'excédent de l'exercice, d'un montant de 2 611 844 \$, par une subvention à recevoir, d'un montant de 1 764 000 \$, et par un transfert à partir du surplus non affecté, d'un montant de 1 384 156 \$;

Proposé par le conseiller Richard Fournier  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Et résolu à l'unanimité

D'approuver, tel que présenté et adopté par Zone-Éco le 14 octobre 2025, le budget 2026 de Zone-Éco, tel que déposé à la présente séance.

ADOPTÉE

25-11-353

**Autorisation de paiement pour assistance technique demandée à « TETRA TECH QI inc. » - Réfection des rues Philipsburg, Taylor, Dutch et Best**

Considérant l'octroi d'un mandat à « TETRA TECH QI Inc. » pour les plans et devis concernant la réfection des rues Philipsburg, Taylor, Dutch et Best et ce, en vertu de la résolution 24-06-199 et pour un montant de 94 950\$ (taxes applicables en sus) ;

Considérant l'assistance technique demandée par le surveillant des travaux et le MTMD au montant de 6 082\$ (taxes applicables en sus);

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise le paiement pour assistance technique à « TETRA TECH QI inc. » au montant de 6 082\$ (taxes applicables en sus).

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-11-354

**Autorisation de paiement Services Expert MSO pour les travaux de pavage de la rue Rix**

Considérant les travaux de pavage de la rue Rix entre le débarcadère d'autobus de l'école Butler et de la rue Dutch;

Considérant qu'il y a eu des imprévus et travaux supplémentaires à faire pour mettre la rue en bon état;

Considérant la résolution numéro 25-09-282 relativement à l'octroi de contrat à Services Expert MSO;

25-11-354  
(Suite)

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Richard Fournier  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accepte la modification au contrat de gré à gré à Services Expert MSO pour les travaux supplémentaires d'excavation et de pavage de la rue Rix, pour un montant additionnel de 10 028,71\$, incluant les taxes applicables.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-11-355

**Autorisation de paiement du décompte No.2 pour le remplacement de la prise d'eau brute lot 2 (Usine de filtration)**

Considérant l'octroi d'un contrat à « PRONEX GÉNIE CIVIL » pour les travaux de remplacement de la prise d'eau brute / Lot 2 (Usine de filtration), et ce, en vertu de la résolution 25-08-268 et pour un montant de 1 686 884,46\$ incluant les taxes ;

Considérant le paiement du décompte No.1 pour les travaux réalisés jusqu'au 30 septembre 2025 pour un montant de 458 473,52\$ incluant les taxes ;

Considérant la vérification du décompte No.2 pour les travaux réalisés jusqu'au 24 octobre 2025 et la recommandation de paiement faites par « BRUSER » pour un montant de 299 959,21\$ incluant les taxes;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise le paiement du décompte No.2 à « PRONEX GÉNIE CIVIL » au montant de 299 959,21\$ (incluant les taxes applicables).

« Je, directeur général et trésorier de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-11-356

**Autorisation de paiement du décompte No.3 pour la réfection des rues Taylor, Dutch et Best (Phase 1)**

Considérant l'octroi d'un contrat à « Excavation St-Pierre Tremblay Inc. » pour les travaux de réfection des rues Taylor, Dutch et Best (Phase 1) en 2025, et ce, en vertu de la résolution 25-07-233 et pour un montant de 3 293 951,57\$ (incluant les taxes) ;

Considérant le paiement du décompte No.1 pour les travaux réalisés jusqu'au 15 août 2025, et ce en vertu de la résolution 25-09-284 et pour un montant de 160 976,71\$ (incluant les taxes) ;

Considérant le paiement du décompte No.2 pour les travaux réalisés jusqu'au 15 septembre 2025, et ce en vertu de la résolution 25-10-315 et pour un montant de 882 439,40\$ (incluant les taxes) ;

25-11-356  
(Suite)

Considérant la vérification du décompte No.3 pour les travaux réalisés jusqu'au 24 octobre 2025 et la recommandation de paiement faites par la firme « Artelia » (surveillant de chantier) pour un montant de 1 167 103,92\$ (incluant les taxes);

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Richard Fournier  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise le paiement du décompte No.3 au montant de 1 167 103,92\$ (incluant les taxes) à «Excavation St-Pierre Tremblay Inc.» pour les travaux de réfection des rues Taylor, Dutch et Best.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-11-357

### **Demande d'aide financière pour la formation de pompiers**

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 et 2024;

Considérant que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité municipaux;

Considérant que la Ville de Bedford désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la Ville de Bedford prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 0 pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Brome-Missisquoi en conformité avec l'article 6 du Programme;

Proposé par le conseiller Pierre Leblanc  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac  
Et résolu à l'unanimité

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces deux pompiers de la Ville de Bedford dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Brome Missisquoi.

ADOPTÉE

- |           |  |
|-----------|--|
| N.M       | <b>Dépôt du procès-verbal du 9 septembre 2025 – Zone-Éco la régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles</b>  |
| N.M       | <b>Dépôt du procès-verbal du 30 septembre 2025 – Zone-Éco la régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles</b> |
| N.M       | <b>Dépôt d'une lettre de remerciement du Cercle fermières pour la Ville de Bedford</b>                                     |
| N.M       | <b>Dépôt d'une lettre de remerciement de la Fondation Lévesque-Craighead pour la Ville de Bedford</b>                      |
| N.M       | <b>Dépôt d'une lettre de remerciement de la Maison des jeunes Le BOUM pour la Ville de Bedford</b>                         |
| N.M       | <b>Dépôt de résolution de Zone-Éco contribution aux organismes</b>   |
| 25-11-358 | <b>Autorisation de contribution financière – Spectacle de Noël-bénéfice - Fabrique Saint- Damien</b>                       |

Considérant que dimanche le 14 décembre 2025 aura lieu un spectacle de Noël-bénéfice à l'église Saint - Damien de Bedford afin d'amasser des fonds qui serviront notamment à financer l'entretien de l'église et du presbytère;

Considérant que La Fabrique Saint- Damien est de plus en plus confrontée à des défis financiers alors que les dépenses opérationnelles ne cessent d'augmenter et que les revenus diminuent;

Considérant la demande d'aide financière déposée auprès de la Ville de Bedford;

Considérant que la contribution demandée peut se faire sous forme de don monétaire ou par l'achat de billets d'entrée pour le spectacle;

Considérant que le prix d'un billet est détaillé à 30 \$;

Considérant que la Fabrique Saint-Damien sollicite la Ville de Bedford pour l'achat d'une quinzaine de billets;

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil municipal autorise la Ville de Bedford à contribuer à la levée de fond organisée par la Fabrique Saint-Damien par le biais d'un spectacle de Noël-bénéfice en faisant l'achat de 10 billets au montant de 30 \$ chacun pour un total de 300 \$, afin de leur permettre de couvrir une partie de leurs dépenses.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

## ADOPTÉE

- 25-11-359      **Autorisation de contribution financière – Regroupement des Gens d’Affaires pour La Shop Culinaire**

Considérant que le Regroupement des Gens d’Affaires de Bedford et Région organise la 3<sup>e</sup> édition de La Shop Culinaire;

Considérant que l’organisme sollicite la ville pour une contribution financière sous forme de commandite;

25-11-359  
(Suite)

Considérant que ladite contribution financière demandée aux municipalités du Pôle de Bedford est d'un montant de 100 \$ par municipalité;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par le conseiller Richard Fournier  
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise une contribution financière sous forme de commandite au Regroupement des Gens d'Affaires de Bedford et Région d'un montant de 100 \$.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

N.M.

**Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 7 novembre 2025 sur le site internet

Deux (2) citoyens se sont prévalu de la période de questions concernant les sujets suivants

- Possibilité d'avoir les adresses courriels de tous les conseillers pour communiquer avec eux;
- Financement du projet de déplacement de la prise d'eau brute;
- Entente intermunicipale avec la municipalité de St-Armand relativement à l'eau potable;
- Construction d'un nouveau garage municipal et les subventions disponibles;
- Vocation de l'ancienne caserne incendie.

25-11-360

**Levée de la séance**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette  
Et résolu à L'unanimité

Que la séance soit levée à 19h33

ADOPTÉE

---

Claude Dubois, maire

---

M<sup>e</sup> Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière